

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place Louis-le-Grand (Bellecour), N.° 1; chez Manel, libraire, aussi place Louis-le-Grand, N.° 30; et chez Chambet, libraire, rue Laiont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés, franc de port, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.° 1, à Lyon.

LYON, 18 Juin.

On parle de négociations très-suívies entre les cabinets de Russie et d'Autriche, au sujet des affaires de la Grèce. La Russie est d'ailleurs garante des traités qui ont assurés les privilèges des principautés de Moldavie et de Walachie, et que la Porte n'a pu entreprendre sans manquer particulièrement aux engagements qu'elle a contractés avec le cabinet de St-Petersbourg.

Il est certain qu'il est parti récemment des troupes de la Hongrie et de Pologne, pour renforcer les armées autrichiennes et russes qui sont en observation sur les frontières de l'empire ottoman.

— Le gouvernement anglais continue à embarquer des troupes pour Corfou. Pourquoi tant de forces anglaises dans ces parages?

— Les journaux de Bruxelles donnent sous la rubrique de Lille un article sur l'organisation incomplète de l'armée française; ils prétendent qu'il n'y a que la garde royale, les régimens suisses et la légion d'Hohenloë qui soient au complet. Au moment où toutes les puissances du Nord ont sur pied de formidables armées, qui ne sont point en proportion avec leur population et leurs revenus, la France, disent-ils, n'a pas une armée qu'elle puisse montrer avec confiance à ses amis ou à ses ennemis; il est même douteux qu'elle soit au complet, sur le pied de paix, avant la fin de la présente année. Cet article dit aussi que quelques officiers de l'ancienne armée sont allés joindre les insurgés grecs; mais que le nombre de ces officiers est peu considérable; que le voyage est long, leur avenir incertain, et que la plupart d'entre eux sont dépourvus des moyens nécessaires pour se rendre en Turquie.

— Des nouvelles récentes reçues de la Havanne, portent qu'on s'y attendait à chaque instant à une révolution. Les troupes régulières avaient donné de fortes marques de mécontentement.

— Un cordonnier de Fionnie (Suede) vient de former une nouvelle secte, dont il est maintenant l'évêque. Ces nouveaux fanatiques se réunissent dans l'atelier d'un menuisier; ils ont choisi pour leur première sainte une vieille femme nommée Louise l'Aveugle, dont la jeunesse déréglée a donné peu de droits au nouvel honneur qu'elle vient de recevoir.

— La gazette le Recorder, imprimée à Willmington, Caroline du Nord, contenait le 14 avril dernier, l'avis suivant:

« Le nègre Cupidon, mon esclave, s'étant enfui de mon habitation, je promets cinquante dollars de récompense à quiconque arrêtera ce drole ou m'apportera sa tête.

Signé ROBERT W. BROWN.

Bien plus! afin que tout citoyen américain puisse gagner légalement cette noble récompense, les deux juges de paix de Willmington, M. Campbell et Macoll ont fait insérer au-dessus de la promesse de M. Brown une proclamation dans laquelle ils établissent que, d'après les lois du pays, il est libre à tout habitant de tuer et détruire ledit esclave, par tous les moyens qu'il jugera convenable.

THEATRE DES CELESTINS.

Jean-Bart, le comte d'Erfort, le soldat Tyrolien, l'intérieur d'une étude.

Quand ce théâtre donne des nouveautés, il est rare qu'il n'y en ait pas trois ou quatre à la fois. Si les études des acteurs en sont plus pénibles, les plaisirs du public en sont, en revanche, plus variés, les recettes meilleures et l'administration plus encouragée.

Nous sommes persuadés cependant que, tout en applaudissant à ces preuves d'activité et de zèle, la majeure partie des spectateurs voit avec peine que, pour forcer une représentation, l'on joue quelquefois une pièce à peine sue. C'est ce qui est arrivé pour le vaudeville de Jean-Bart, dont la reprise n'a été que médiocrement exécutée par tous les sujets qui y ont des rôles, sans aucune exception. Le dialogue, les couplets et les airs ont été mutilés d'un bout à l'autre; et cet ouvrage qui, monté avec soin, aurait été favorablement accueilli, n'a, pour toute sensation, fait naître que de l'ennui.

L'Ennui, quoique ce soit là le premier titre du Comte d'Erfort, personne ne s'en est senti atteint pendant la représentation de cette pièce. Une action assez bien conduite, de l'intérêt, un style agréable, des couplets spirituels, tels sont les préservatifs dont les auteurs ont fait usage pour que ce mal là ne gagne pas le public. Aussi, quoique le sujet du comte d'Erfort ait été souvent traité, et qu'il soit précisément le même que celui du Fou raisonnable et des Deux Anglais, on s'est plu à reconnaître qu'il avait encore fallu de l'art pour en tirer un aussi bon parti. Les rôles ont été en général bien rendus, surtout ceux du comte d'Arundel, de Robin et de Marie, par MM. Prudent, Bernard-Léon, St-Albin et M.me Dorsonville.

Le soldat Tyrolien est un mélodrame dans toute l'étendue du mot. Riche en incidens et en coups de théâtre; il n'est ni plus mauvais ni meilleur que

Au Rédacteur.

Monsieur,

Les chats sont quelquefois les fléaux d'une basse-cour; ils boivent les œufs et mangent les poussins. J'en ai un dont les inclinations sont bien différentes; ces jours derniers, il chassa une poule qui était sur sa couvée, il se mit à sa place, et depuis ce moment il la couve sans la quitter. Faites-moi le plaisir d'insérer ma lettre dans votre estimable journal, et d'inviter MM. les naturalistes à expliquer ce fait.

J'ai l'honneur etc.

Nous nous empressons de répondre à notre correspondant que le fait dont il nous parle n'est pas une nouveauté. On trouve une historiette semblable dans une histoire des chats qui parut en Allemagne en 1772: la voici:

Une canne avait choisi un coin dans un moulin où elle avait pondu neuf œufs qu'elle convoitait. Un chat qui rôdait aux environs s'appropriant le lieu, déposa la canne, et se plaça sur les œufs, qu'il couva jour et nuit, jusqu'à ce qu'il en sortit 9 jolis cannetons, qui tenaient du naturel du chat. Dès qu'ils purent courir, ils allèrent à la chasse des souris, et quand ils les attrapaient, ils les dévoraient. Devenus grands, ils employèrent toutes les ruses du chat contre les souris, et surtout contre les souris aquatiques. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ce chat conduisait tous les matins sa couvée à la campagne, comme la canne aurait pu le faire, la précédait, et quand elle se jetait à l'eau, il courait autour du bord, comme une poule qui mène des cannetons; si on attaquait les petits, il les défendait avec fureur, et le soir il les ramenait au gîte.

— Un journal allemand rapporte qu'un fonctionnaire saxon a été trouvé mort à côté d'une liasse de vieux actes qu'il avait passé la matinée à parcourir. On a voulu connaître les causes de cet événement extraordinaire, et il est résulté des recherches qu'on a faites, que ce fonctionnaire avait été empoisonné par de l'arsenic dont on avoit saupoudré les feuilles de ce manuscrit pour les préserver des rongeurs.

— Dans le commencement de notre révolution, le roi de Sardaigne embarrassé dans une affaire d'état fort épineuse par les conseils contradictoires qu'il recevait de ses ministres, témoigna, à son fils des inquiétudes sur le parti qu'on allait prendre. « Sire, répondit le prince de Piémont, en présentant sa montre, voyez, elle va toujours bien, mais c'est parce que je la règle moi seul. »

— Un courtisan présentait à Louis XVI un jeune abbé d'une famille très-illustre, et suppliait le Roi de le nommer à un évêché vacant. M. l'abbé me paraît bien jeune, dit le monarque. Oh! répondit le protecteur fort naïvement, il y a dans l'évêché que j'ai en vue, un grand-vicaire d'un âge mur, homme d'un grand mérite qui dirigera par ses conseils le nouveau prélat. Eh bien! reprit le Roi, il n'y a qu'à nommer évêque ce grand-vicaire, et mettre à sa place M. l'abbé, afin qu'il s'instruise.

tant d'autres du même genre, dont l'existence éphémère est depuis long-temps oubliée. Il fournira sa carrière tout comme ceux-là, après quoi il ira paisiblement mourir dans les cartons de la direction.

Opposer le tableau des mœurs du barreau d'autrefois au tableau des mœurs du barreau d'aujourd'hui, tel paraît avoir été le but des auteurs de M. Jolivet ou l'intérieur d'une étude. Cette conception est comique; mais elle demandait peut-être plus de développement que n'en comporte un petit acte de vaudeville. Celui-ci toutefois ne laisse pas d'être fort gai et fort amusant, surtout en raison du personnage principal, vieux procureur de l'ancienne bazoché, dont le caractère est tracé avec une originalité des plus plaisantes. C'est un rôle que St-Albin saisit assez bien et dans lequel il excite beaucoup d'hilarité. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'ouvrage a complètement réussi.

— On annonce l'arrivée prochaine de M.me Duchesnois. Nous devons croire que la direction s'empressera de faire repaître M. Camille dans les représentations que donnera cette célèbre actrice pendant son séjour à Lyon. Nous avons vu bien des débutans depuis quelque temps, et M. Camille est véritablement le seul qui non-seulement parmi eux, mais aussi parmi tous les acteurs du grand-théâtre, puisse se montrer convenablement à côté du beau talent dont nous allons jouir pendant quelques semaines.

J. S.

SPECTACLES du 18 juin.

GRAND THEATRE. — Au bénéfice de M. Duport. Fulbert. — Anacréon chez Polycrate. — Le Mercure galant.
THEATRE DES CELESTINS. — L'Homme à trois visages. Le Gastronomes.
— Jean Bart.

Le Roi a entendu la messe dans ses appartemens. S. M. a reçu, en audience particulière, M. le comte de Rivaud la Raffinière, commandant la 15.^{me} division militaire. Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec plusieurs de ses ministres.

A une heure, LL. AA. RR. M. gr le duc de Bordeaux et MADemoiselle ont été se promener à Bagatelle.

L'après-midi, le Roi a travaillé avec M. le duc de Richelieu.

Plusieurs courriers ont quitté aujourd'hui la capitale, et ont pris les routes du Midi.

Demain M. de Quelen, coadjuteur, confèrera les ordres sacrés à un grand nombre de séminaristes. M. le duc de Rohan, pair de France, recevra la prêtrise.

Le bruit se répandait aujourd'hui dans beaucoup d'endroits, que Napoléon était mort, et que la nouvelle en était arrivée à Londres.

C'est M. le comte de St.-Aulaire, père du membre de la chambre des députés, qui a été nommé pair de France, par une ordonnance de mars 1819, insérée, il y a huit jours, dans le Moniteur.

Dans le courant du mois de septembre 1815, la dame Boutillier, demeurant rue Charenton, n.º 61, fut assassinée par son fils, âgé de trente ans, qui la frappa de plusieurs coups de couteau. Après avoir commis ce crime horrible, il vola tout ce qu'il put, et parvint à se soustraire à toutes les recherches de la police. La cour d'assises de Paris le condamna par contumace au supplice des parricides. Mais, ayant changé de nom, il commit d'autres crimes, fut arrêté, condamné aux travaux forcés par une cour d'assises d'un département, et conduit au bague de Lorient. Enfin, par les soins et la vigilance de M. le préfet de police, on est parvenu à le découvrir. Il a été extrait du bague, est arrivé à Paris, hier au soir à la Conciergerie, et remis à la disposition de M. le procureur du Roi.

S. A. S. Madame la duchesse douairière d'Orléans est très-malade.

C'est à tort que nous avons annoncé hier et que le Moniteur d'aujourd'hui annonce que madame la duchesse d'Aunont est morte en son château de Roissy St-Antoine. Cette dame a éprouvé un peu de mieux; elle souffre horriblement de la Pierre, et l'on craint qu'elle ne puisse supporter l'opération de l'extraction.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. Ravez.

Séance du 15 juin.

La séance est ouverte à une heure et demie. M. Mousnier-Buisson donne lecture du procès-verbal. La rédaction en est adoptée sans réclamation.

MM. Simeon, de Villele, Roy, Pasquier, de Corbières et Portal sont au banc des ministres.

L'ordre du jour est la suite de la délibération sur les articles du projet de loi des finances (titre des dépenses). L'article en délibération est le chapitre XII du budget du ministère de l'intérieur. Il est ainsi conçu :

CHAPITRE XII. Dépenses fixes ou communes à plusieurs départemens.

Traitement des préfets,	2,160,000 fr.
— des sous-préfets,	840,000
— des secrétaires généraux,	297,000
— des conseillers de préfecture,	463,000
Abonnemens des préfectures,	3,010,000
— des sous-préfectures,	1,154,000
Dépenses ordinaires des maisons centrales de détention,	2,900,000
Entretien des bâtimens et renouvellement du mobilier de ces maisons centrales,	140,000
Indemnité aux départemens à raison des condamnés à la détention,	740,000
Bâtimens des cours royales,	170,000
Dépenses ordinaires du clergé dans les diocèses, frais de chapitre, entretien ordinaire des maîtrises, bas-chœurs, évêchés, cathédrales et séminaires, ornemens, mobilier et autres,	720,000
Etablissemens thermaux et sanitaires,	42,448
Total.	12,636,448 f.

Sur le traitement des préfets, M. Labbey de Pompières propose une réduction de 400,000 fr. : il demande ensuite la suppression totale du traitement des secrétaires généraux. La commission propose sur l'ensemble du chapitre une réduction de 377,216 fr.

M. Syriès de Meyrinbac, se plaint de ce que le rapport de la commission a ôté tout espoir de voir opérer cette année un dégrèvement utile aux contribuables. Depuis long-tems, dit-il, l'opinion publique attend une diminution des appointemens des préfets qui ne sont point proportionnés avec leurs travaux. Il propose de réduire de cinq millions la somme demandée pour les traitemens des préfets, des secrétaires généraux et des conseillers de préfecture. L'honorable membre ajoute que s'il faisait partie de l'opposition il pourrait en dire davantage.

Ce discours sera imprimé.

M. de Girardin : Le préopinant vous a dit que s'il était membre de l'opposition, il en dirait davantage; comme j'ai l'honneur d'en faire partie, j'en dirai beaucoup moins. (On rit. Une voix à droite: Vous avez été préfet?)

L'orateur s'attache à démontrer l'utilité des secrétaires-généraux qui exercent une surveillance active; il exprime le vœu de voir les archives des préfectures, qui dans ce moment sont dans un grand désordre, confiées aux secrétaires-généraux. Il ajoute que les préfets doivent avoir un traitement assez considérable, pour occuper cette place dans le cas où ils n'auraient par eux-mêmes une grande fortune.

La chambre ordonne l'impression de ce discours.

M. de Berbis désire que les comptes des dépenses de l'administration de préfets et sous-préfets soient à l'avenir rendus chaque année au ministère de l'intérieur, et que les sommes allouées en ce moment à chaque préfet et à chaque sous-préfet, à titre d'abonnement ne soient plus considérées comme un maximum qu'ils ne peuvent pas dépasser.

Enfin, il propose de remplacer le mot *abonnement* par ceux de *frais de bureau*.

M. Caumartin soutient que le meilleur système que puisse adopter une opposition privée de tous renseignemens particuliers dans les bureaux, et ne pouvant fouiller dans les cartons du ministère, est d'établir des comparaisons entre les recettes et les dépenses. D'après ce principe, il s'attache à démontrer que le dégrèvement dont on avait fait, au commencement de la session, une annonce fastueuse, ne sera qu'illusoire cette année. Il termine en félicitant le ministère des efforts qu'il a faits pour maintenir l'instruction primaire, et il vote pour l'amendement de la commission.

L'impression du discours est demandée. Quelques réclamations s'élèvent au côté droit. L'impression est mise aux voix et ordonnée.

M. de Bourienne, rapporteur, fait observer que la commission s'est principalement occupée de l'abonnement des préfectures et sous-préfectures, parce qu'elle était guidée par le désir d'assurer la marche de l'administration, d'accélérer le travail et l'expédition des affaires. Il propose de reporter la réduction de 377,206 fr. au chapitre des enfans trouvés.

M. Capelle, commissaire du Roi, convient que la dépense du chapitre XII s'élève à 430,000 fr. de plus qu'en 1820; mais il ajoute que le rétablissement des secrétaires-généraux et l'augmentation du nombre des conseillers de préfecture, exigent cette nouvelle allocation, et que cet accroissement sera pris sur les centimes des dépenses variables qui peuvent sans inconvénient être portées à 21,500,824 f. Il prétend que les intendans de province recevaient un traitement beaucoup plus considérable que celui des préfets.

M. Bouville lit un long discours dans lequel il exprime le désir de voir le budget des dépenses départementales séparé du budget de l'Etat, à partir de la session prochaine.

M. Benoist ne croit pas qu'il puisse être rien changé à la partie du budget du ministère de l'intérieur, relative aux administrations départementales et à l'entretien des enfans trouvés, parce que le ministère a pris toutes les mesures pour subvenir aux dépenses, et empêcher leur augmentation.

A droite : La clôture ! la clôture !

M. Cornet d'Incourt : Je m'oppose à la clôture, parce que la véritable question n'a pas encore été traitée. On a dit que la commission avait fait une transposition; mais c'est le ministère qui en a fait une en diminuant les sommes allouées, l'année dernière, pour les enfans trouvés, et en les portant aux traitemens des administrateurs.

M. Capelle s'oppose de nouveau à toute réduction.

M. le président : La chambre délibère en ce moment sur le chapitre XII, et non sur le chapitre XIII qui est relatif aux dépenses variables et dans lequel se trouve l'article des enfans trouvés.

M. Cornet d'Incourt : Lorsque la discussion sera terminée, il faudra mettre aux voix la transposition proposée par la commission.

M. le président : Sans doute cela ne souffre aucune difficulté; mais vous proposiez tout-à-l'heure, de discuter en même temps les deux chapitres; je vous ai répondu que cela ne se pouvait pas.

M. Morisset vote contre l'amendement de la commission.

M. d'Alphonse lui succède à la tribune; il tient un discours écrit qui paraît très-volumineux, des éclats de rire et des murmures se font entendre à droite et au centre.

Il nous a été impossible de suivre l'orateur dans les longs développemens qu'il a donnés à son opinion, car sa voix a été continuellement couverte par des conversations particulières et des murmures improbateurs. Plusieurs membres du côté droit ont même demandé l'impression du discours avant que M. d'Alphonse fût à moitié de sa lecture. M. le président agite sa sonnette à plusieurs reprises, mais il ne peut captiver l'attention d'une grande partie de la chambre. Enfin, les murmures d'impatience ne cessent que lorsque l'orateur termine son discours; ce qui a été indiqué par un signe de M. Mousnier-Buisson.

Plusieurs voix du côté gauche : L'impression ! l'impression !

A droite : Non ! non !

M. Méchin : On demande l'impression. (A droite: Non ! non !) Nous demandons l'impression, parce que, sans égard pour le caractère de notre collègue, on ne nous a pas permis d'entendre son discours. L'impression est ordonnée.

M. Siméon consent à l'amendement de la commission pour l'année prochaine seulement.

Les amendemens de MM. Syriès, Labbey de Pompières et M. d'Alphonse sont successivement rejetés.

M. de Bourienne déclare qu'il ne peut répondre à M. le ministre avant d'avoir consulté la commission.

M. Roy demande le maintien du crédit de 12,636,448 fr., sauf à ajouter une nouvelle somme au chapitre 15, à l'article des enfans trouvés. La réduction proposée par la commission est adoptée, et le chapitre est réduit à 12,259,242 fr.

Chapitre XIII. Dépenses variables spéciales à chaque département ; loyers des hôtels de préfecture, contribution, acquisition, entretien et renouvellement du mobilier. 260,000 f.

Dépenses ordinaires des prisons départementales. 4,400,000

Maisons de dépôt; secours et ateliers pour remédier à la mendicité. 1,400,000

Casernement de la gendarmerie. 970,000

Loyer, mobilier et menues dépenses des cours et tribunaux. 955,000

Travaux des bâtimens de préfecture, tribunaux, prisons, dépôts, casernes et autres édifices départementaux. 3,000,000

Travaux des routes départementales et autres d'intérêt local. 4,000,000

Enfans trouvés et abandonnés sans préjudice du concours des communes. 4,000,000

Encouragemens et secours pour les pépinières, sociétés d'agriculture, artistes vétérinaires, cours d'accouchement et autres. 1,100,000

Complément des dépenses faites et non payées sur les arriérés précédens. 101,000

Dépenses diverses. 1,314,824

Dépenses extraordinaires d'utilité départementale. (Mémoire.)

Total. 21,500,824 f.

La commission a proposé d'augmenter ce chapitre de 377,206 f. retranchés du chapitre précédent.

M. Duhamel appuie cet amendement, et il demande que cette somme soit employée en partie à améliorer les établissemens destinés à la guérison des fous.

M. Josse de Beauvoir appelle l'attention de la chambre sur la situation des enfans trouvés, à leur sortie des hospices. Il croit qu'il serait utile de les employer à former une colonie dans les terres australes, dans la Nouvelle-Hollande.

La chambre ordonne l'impression du discours.

M. Benjamin-Constant se plaint de ce que les ministres aient compris sous le titre de dépenses diverses, divers articles dont on n'indique pas le montant.

Ces articles sont les primes pour destruction de loups, frais de translation des vagabonds, mendians et forçats libérés, les frais d'épidémie et d'épizooties, l'entretien des insensés dans les hôpitaux, les frais de tenue des collèges électoraux, les frais de voyages des préfets nouvellement nommés et les impressions extraordinaires.

L'orateur se plaint du peu de soin que les administrateurs de son département donnent aux hôpitaux tandis que des fonds considérables sont employés par le préfet à donner des repas splendides à certains électeurs; j'ajouterai, dit l'orateur, qu'il serait bon de connaître les dépenses occasionnées par les destitutions et les nominations des préfets souvent commandées au ministère par le parti qui l'opprime.

M. le commissaire du Roi répond que les fonds intitulés : dépenses diverses n'ont jamais été employés que pour l'utilité du service public.

M. Castel-Bajac : Je partage l'opinion de M. Benjamin-Constant, relativement au peu de détails donnés dans le budget; mais je dois lui répondre que le parti qu'il désigne comme opprimant le ministère a souvent été combattu par les ministres soutenus des membres de l'opposition.

M. Cornet-d'Incourt appuie l'amendement de la commission.

M. Méchin propose une augmentation d'un million. Cette proposition n'a pas de suite. L'amendement de la commission est adopté; le chapitre ainsi augmenté monte à 21,878,300.

La séance est levée à cinq heures et demie.

COUR DES PAIRS.

Audience du 15 juin.

A midi l'audience est ouverte.

MM. les pairs répondent tous à l'appel.

Le défenseur de l'accusé Charpenay : Mon client supplie votre grandeur de renvoyer à demain l'audition des témoins qu'il a fait assigner. Je viens de remettre à M. le procureur général les noms de deux autres témoins que l'accusé Charpenay désire faire entendre, si la cour le juge convenable.

M. de Peyronnet déclare que sans pouvoir s'opposer à l'audition de ces deux nouveaux témoins, il ne pourrait y donner volontairement son adhésion, attendu qu'il les regarde comme étrangers en quelque sorte à la défense.

M. le chancelier : Si le défenseur juge dans sa conscience que l'audition de ces témoins est nécessaire, la cour, toujours favorable à la défense, s'empressera de les entendre.

Le défenseur : Je suis l'organe de mon client; j'exprime un vœu qui lui est personnel.

M. le chancelier : La cour entendra les témoins assignés à la requête de l'accusé Charpenay dans la prochaine audience.

M. le comte de St-Roman : Puisque, lorsque les débats sont fermés, des accusés peuvent produire des témoins, je prierai votre grandeur d'en faire appeler un, dont la déposition impute à une conviction.

Plusieurs pairs et M. de Pontécoulant : Cela ne se peut.

M. le chancelier : Si M. de St-Roman persiste, la cour va se retirer pour en délibérer.

Plusieurs pairs : Non ! non !

M. de St-Roman : J'use d'un droit que personne ne peut contester...

M. le comte d'Argout : Vous parlerez en comité secret.

M. de St-Roman : Cependant.....

M. le chancelier : Demain, avant l'audience, la cour entendra la proposition de M. de St-Roman.

M. e Dumont, défenseur de l'accusé Robert, a la parole.

Après avoir présenté avec autant de modération que de talent, plusieurs observations relatives à la conspiration, M. e Dumont aborde la défense de son client, et tout en rendant justice à la noble impartialité de M. le procureur-général il s'attache à détruire les charges portées par ce magistrat contre son client.

Le plaidoyer de M. e Dumont a été entendu avec la plus grande attention et même avec intérêt par MM. les pairs.

M. e Legoux succède à M. e Dumont, et présente la défense de l'accusé Gaillard; le défenseur se livre à des observations générales, et établit plusieurs principes qui donnent lieu à de vives réclamations de la part du ministère public.

M. e Boiteux présente la défense de l'accusé Eynard, et cherche à prouver le peu d'attention que l'on doit faire aux inculpations dirigées contre cet accusé par le ministère public.

L'audience est renvoyée à demain, on entendra à l'ouverture les témoins assignés à la requête de l'accusé Charpenay.

Suite de CALLISTHÈNE, nouvelle grecque.

Il y avait quelques mois que Léonade était le favori d'Alexandre, et dans un si court espace de tems, il avait su s'emparer entièrement de l'esprit de ce monarque. Il régnait, et avec lui régnaient la débauche, l'ambition et la soif des richesses. Malheur à celui dont la perte pouvait favoriser son élévation, ou lui paraissait nécessaire pour la conservation de son crédit ! Ce favori était tombé malade quelques heures avant l'arrivée de Callisthène : les espions qui l'entouraient ne manquèrent pas de lui rapporter avec quelle déférence Alexandre suivait les avis du philosophe. Des le matin du troisième jour, Léonade fut en état de paraître devant le monarque : Permettez-moi, lui dit-il, de féliciter votre Majesté de ce qu'elle compte présentement un philosophe au nombre de ses amis : j'ai appris qu'elle a montré de la grandeur d'âme, grâce à ses conseils.

Omon cher Léonade ! lui répondit Alexandre, pour me prouver ton amitié, deviens toi-même l'ami de Callisthène. Si je le puis, Sire, répartit Léonade, mais j'en doute : il m'est sans doute agréable de voir qu'on vous donne de bons conseils; mais je ne puis souffrir que Callisthène veuille persuader à tout le monde que sans lui Alexandre n'aurait pu se montrer clément, et que... Je m'étonne, interrompit Alexandre, qu'avec tant de sagesse, Callisthène se soit laissé aveugler par son amour-propre, jusqu'au point de me regarder comme un enfant.

Quelque tems après, Alexandre entreprit un voyage en Lybie. Il allait visiter le temple de Jupiter Ammon. Avant son départ, on fit une liste de ceux qui voyageraient avec le roi. Il prit avec lui tout son conseil; mais au-dessus du nom de Callisthène, il écrivit de sa propre main : *En arrière avec les bagages.*

Cependant Alexandre apercevant Callisthène le jour même de son départ, hésita long-tems à l'aborder. Enfin son bon naturel l'emporta : J'ai crains, lui dit-il, de t'associer à mes rapides voyages; la guerre nous a endurcis à ces fatigues dont l'excès pourrait t'accabler. Seigneur, répondit Callisthène, je me conformerai à tes ordres; mais sache qu'il m'est indifférent de voyager avec toi ou de rester en arrière, puisque présent ou absent, je te suis également inutile.

Callisthène arriva au temple de Jupiter quelques jours après Alexandre. Ayant appris que le disciple d'Aristote, se croyant une divinité, se faisait appeler le fils de Jupiter, et débitait sur sa naissance les contes les plus absurdes, Callisthène se rendit à la tente du monarque. Seigneur, lui demanda le philosophe, est-il vrai que tu sois dieu ? Oui, répondit Alexandre en rougissant. Sois dieu, puisque tu prétends l'être; mais sache que les dieux ne se font connaître que par des bienfaits; ils tonnent parfois mais c'est à regret qu'ils lancent la foudre; et ils se complaisent dans le bonheur des hommes.

Callisthène n'assista point au sacrifice, alléguant au disciple de son ami, qu'au lycée on n'était pas habitué à se trouver si près des dieux.

Il ne se passa pas quelques mois que ce soi-disant fils de Jupiter se laissa aller aux désordres les plus condamnables. Ce dieu terrestre s'enivra dans un festin, et enfonça sa lance dans le cœur de son ami Clitus. Une autre fois, à la prière d'une courtisane, il ré-
duisit en cendres une ville célèbre.

Le bruit de ces abominations excita l'indignation de Callisthène. Il courut à la tente du monarque; et sans être retenu par la majesté qui l'environnait, ni par le nombre de ses capitaines: Alexandre, s'écria-t-il, est-ce ainsi que tu crois mériter des autels? Tu es le meurtrier de ton ami, tu as livré aux flammes des milliers d'innocens! Monstre, tu n'es pas même digne du nom d'homme!

A ces mots, tous les assistans furent frappés de consternations. Alexandre hors de lui, chargea Léonade d'inventer quelque nouveau supplice pour punir un attentat si inouï à la cour. Léonade eut l'indignité de tourmenter cet homme de bien; il le fit jeter dans une affreuse prison, où il expira sous le poids des chaînes et au milieu des tortures.

Après la mort de Callisthène, on trouva l'écrit suivant tracé par Callisthène, quelques heures avant sa mort: nous le rapportons ici avec une note de la main de son ami.

LETRE DE CALLISTHÈNE.

« Je meurs en prison, en rendant grâces aux dieux de m'avoir trouvé digne de souffrir pour la vérité. Alexandre a suivi mes conseils deux jours; pendant, ce temps j'ai soustrait à une mort certaine la famille de Darius et les habitans de toute une province. Adieu. »

Note d'Aristote.

« A la cour d'un roi dont les sentimens n'étaient pas encore corrompus, voilà ce qu'a su faire un homme de bien en deux jours. »

NOUVELLES ÉTRANÈRES.

ANGLETERRE.

Londres 12 juin.

Fête à la banque encore aujourd'hui.

Le retour de Paris de M. Canning, que les ministres ont envoyé chercher, ne permet plus de douter qu'il ne soit question d'un changement dans le ministère, d'après lequel cet homme d'état y serait rappelé dans un poste plus élevé que celui qu'il y occupait précédemment. Il n'est pas encore décidé cependant, s'il y rentrera comme premier lord de l'amirauté, ou comme secrétaire-d'état au département de l'intérieur. Quoiqu'il arrive, lord Sidmouth, qu'il est à la tête de ce dernier ministère, se retire. On dit que M. Canning, à demandé qu'on lui laissât désigner un de ses amis pour faire partie du cabinet, et on croit que cette concession lui sera faite.

Nos journaux publient une correspondance qui a eu lieu les 7, 8 et 9 de ce mois, entre M. Canning et sir Francis Burtett, au sujet de quelques mots offensans dont ce dernier s'est servi en parlant de M. Canning dans une lettre qui a écrite le 4 avril dernier à une assemblée de réformateurs. Il y disait que *M. Canning ne défendait le système actuel de représentation à la chambre des communes, que par le motif déshonorable d'un intérêt pécuniaire personnel.* M. Canning a demandé au baronnet, soit une dénégation, soit la seule réparation qu'on puisse autrement réclamer pour une offense de cette nature. Sir Francis a répondu qu'il n'avait eu aucune intention de porter atteinte au caractère privé de M. Canning, et celui-ci a répliqué en témoignant à sir Francis sa reconnaissance de la franchise et de la promptitude avec lesquelles il avait fait cette déclaration, qui était tout ce qu'il désirait.

Des voyageurs arrivés tout récemment de Sainte-Hélène à Portsmouth, confirment la nouvelle que Bonaparte est dangereusement malade. Jeudi dernier, le chevalier Ellis, un des secrétaires coloniaux au cap de Bonne-Espérance, a débarqué du vaisseau le *Northampton*, qui avait fait voile de Sainte-Hélène, le 25 avril dernier. Tous les passagers ont rapporté qu'on disait à Sainte-Hélène, lors de leur départ, que Bonaparte était dangereusement malade. (*Morning-Chronicle.*)

Le chevalier don Louis de Onis, ministre d'Espagne auprès de notre cour, est arrivé samedi dernier à Londres.

La comtesse de Liverpool est morte ce matin, à 6 heures et demie, après une longue et douloureuse maladie.

PIÉMONT.

Turin, le 12 juin.

Nous recevons l'heureuse nouvelle que S. M. le Roi Victor Emmanuel est arrivé à Lucques le 6 de ce mois, accompagné du comte de Roburent, et d'autres personnes de sa cour. S. M. le Roi régnaat attendait dans cette ville son auguste frère; leur entrevue a offert une scène très-touchante; tous les assistans paraissaient partager l'émotion des deux monarques, dont les longs et muets embrassemens rappelaient tant de choses!

Naples, 5 juin.

S. M., par décret du 30 mai, a amnistié ceux de ses sujets qui, cédant à la crainte, à la force, à la séduction ou à tout autre motif indépendant de leur volonté, se seraient affiliés à la secte des Carbonaris depuis le 8 juillet passé jusqu'au 24 mars de cette année, pourvu qu'ils ne soient pas d'ailleurs compromis dans la conspiration ou dans quelque autre délit collectif.

Cette amnistie n'aura cependant d'autre effet que celui de les absoudre des peines corporelles indiquées par les lois; sous aucun prétexte ces individus ne pourront occuper des charges publiques, ou jouir de pensions, etc.

Le même jour 30 mai, S. M. a témoigné aux troupes Autrichiennes par un ordre du jour, sa haute satisfaction de la bonne discipline qu'elles ont observé jusqu'à ce jour.

S. M. par décret du 28 mai, vient de nommer ministre de grace et justice, le chevalier don Raphaël de Georgio; ministre de l'intérieur, dont Jean Baptiste Vecchioni; ministre de la guerre, le lieutenant-général don Jean Baptiste Fardella; ministre de la marine, le contre-amiral don François Luchesi-Pali; Le duc de Gattieri remplace provisoirement don Antoine Mastropaoso secrétaire d'état des affaires de Sicile, tant que celui-ci sera absent.

Le roi vient aussi de prescrire des mesures pour qu'il soit promptement fait droit aux pétitions qui pourraient lui être adressées, et qu'il en soit tenu registre pour que S. M. puisse se les faire représenter toutes les fois qu'elle le trouvera bon.

Nouvelles de la Grèce.

Des nouvelles récentes arrivées de la Morée et des îles de l'Archipel, annoncent que le Bacha de la Morée qui s'avancait vers l'isthme de Corinthe avec un corps d'armée a été tellement défait qu'il a été impossible de rallier la moindre force, ni de lever

de nouvelles troupes, malgré l'offre de trente piastres de paie par mois pour les simples soldats.

De nouvelles lettres confirment la prise d'Andrinople par Ypsilanti, qui prend des mesures pour attaquer Constantinople (1).

Toute la Thessalie, disent ces mêmes lettres, s'est soulevée, et fait cause commune avec la Morée.

Pierre Mouromechali, général en chef de l'armée Spartiate, prend dans son manifeste aux souverains de l'Europe, le titre d'ami de son peuple, et du sénat des Messéniens à Kalamata. Ce manifeste est daté du 6 avril 1821.

ANNONCES DE LIBRAIRIE.

— Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale, depuis 1789 jusqu'à ce jour, recueillis dans un ordre chronologique et historique; 20 volumes in-8, qui finiront avec l'année 1815. Le 21.e volume, contenant les tables, sera donné gratis aux souscripteurs. A partir de cette époque, chaque session des chambres formera un volume que MM. les souscripteurs ne sont pas tenus de prendre. Tous sont ornés de 6 portraits des plus célèbres orateurs, dessinés et lithographiés par M. Martet. Prix du volume sans portraits 6 fr.

Avec portraits 8 fr.
Le 15.e tome est en vente; c'est le dernier de la convention. Le 16.e est sous presse. — En septembre prochain cette entreprise sera terminée.

La seconde série a été ouverte par la session de 1819. — 1820, un volume de huit cents pages, qui se vend séparément de la collection. Prix: 10 francs sans portraits et 12 francs avec les huit portraits. Les souscripteurs à tout l'ouvrage ne paient ce volume que 7 et 9 francs. — Le volume de la session de 1820. — 1821 paraîtra immédiatement après la clôture des chambres.

Quant à la première série, le prix de chaque volume reste fixé à 5 francs sans portraits, et 7 francs avec 6 portraits, pour les souscripteurs seulement.

A Paris, chez Eymery, libraire, rue Mazarine.

Et à Lyon, chez Manel, libraire, place Bellecour, n.° 20.

— Histoire politique et morale des révolutions de la France, ou chronologie raisonnée des événemens mémorables, depuis 1787 jusqu'à la fin de 1820, époque des conférences de Troppau et de Laybach;

Par M. Bail, ancien inspecteur aux revues, chevalier de la légion d'honneur.

Deux vol. in-8; prix: 12 fr., et 14 fr. par la poste.

A Paris, chez Eymery, libraire, rue Mazarine.

Et à Lyon, chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, n.° 20.

Histoire de l'administration des secours publics, ou analyse historique de la législation des secours publics, dans ses rapports avec les événemens, le changement des mœurs, les progrès et les erreurs de l'esprit humain; comprenant aussi des détails sur le régime intérieur des maisons de charité, des hôpitaux et des hospices, tant de Paris que des autres villes, et sur les établissemens philanthropiques de toute nature, formés pour la vieillesse, l'âge mûr et l'enfance; appuyés de nombreux exemples de bienfaisance; enfin, l'exposé des mesures prises pour réprimer et prévenir la mendicité, et tout ce qui est relatif au meilleur mode d'administration civile financière et personnelle des divers établissemens créés en faveur des pauvres.

Par M. le baron Dupin, conseiller, maître à la cour des comptes. Un vol. in 8.° prix 6 fr. et 7 fr. par la poste.

A Paris, chez Eymery, libraire, rue Mazarin, n.° 30; et à Lyon, chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, n.° 20.

Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis XVIII, précédé d'une introduction où l'on traite des Celtes, des Gaulois et des Francs, de la loi salique, et du vrai fondateur de la monarchie française, avec quatre tableaux généalogiques; dédié à la jeunesse par M. de Moulrières, membre de plusieurs académies et sociétés littéraires, françaises et étrangères.

3 vol. in 12, prix 12 fr.

A Paris, chez Lenormant, libraire rue de Seine; et à Lyon, chez Manel, libraire, place Bellecour, n.° 20

— Mlle Julie Ferlat peint le portrait en miniature, et garantit la ressemblance. Elle demeure dans la maison qui fait le coin de la rue de la Barre avec celle des Marronniers: au 2. me étage.

Nous avons vu plusieurs portraits peints par Mlle Ferlat, et nous pouvons assurer que non-seulement elle peint avec beaucoup de ressemblance, mais que ses portraits sont d'un beau coloris et pleins de grâce.

— Le propriétaire du grand Café Chinois, à St-Clair, tenant un dépôt du Wermouth de Londres, a l'honneur de prévenir que, pour la commodité du public, il vient d'établir, dans l'intérieur de la ville, un autre dépôt de ce même et véritable Wermouth de Londres. Il a fait ce rapprochement dans l'intention de faciliter les personnes qui en désirent, et qui craignent l'éloignement. En conséquence, le nouveau dépôt se trouve au Salon de lecture, à l'angle de la rue et place des Célestins.

Un imprimé indiquera l'usage et la propriété de cette boisson autrefois ignorée à Lyon, mais fort en usage dans les premières villes de l'Europe. Son efficacité est reconnue par les médecins et les voyageurs, comme étant très-propre à procurer un grand appétit, en en prenant un quart de verre, une heure ou deux avant le dîner. On lui attribue aussi la vertu d'être un puissant stomachique.

EFFETS PUBLICS du 15 Juin.

Cinq pour 100 Cons. J. du 22 Mars 1821, 85 fr. 70 c. 60 f. 65 f. 60 c. 65 c. 60 c. 85 f. 55 c. 50 c. 45 c. 40 c. 50 c.

CHANGES.

Au lieu de donner, comme à l'ordinaire, de l'activité aux affaires, le courrier de Londres n'a apporté que du calme. Les effets publics, même si mobiles de leur nature, n'ont subi aucune variation sensible. Ainsi nous n'avons rien de nouveau à annoncer dans les changes.

Il y a quelques parties d'Auguste, de Vienne et de Trieste, qu'on prendrait à la cote, mais on le tient beaucoup plus cher.

On a coté le Livourne si haut qu'il ne se trouve plus de preneurs.

(1) Il faudrait plus de 100,000 hommes, une escadre et un matériel immense pour en faire le siège avec succès.